

Adoption du Code national du bâtiment 2010 et ajout de la section 9.36 (efficacité énergétique)

Soyez avisé que le Code National du Bâtiment 2010 y incluant l'ajout de la section 9.36 (efficacité énergétique) sera en vigueur à partir du 1er janvier 2015.

Veillez noter que le Code 2010 et la nouvelle section 9.36 apporteront des changements significatifs. Pour cette raison, nous vous recommandons de consulter le Code 2010 afin de vous familiariser avec ces changements.

Des bulletins additionnels seront envoyés en 2015 afin de vous informer de certains changements au niveau de nouvelles exigences, procédures et politiques du secteur d'inspection.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 877.7855.

